

M.R.B.C. – A.A.T.L. – D.U.
Monsieur François TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : DU 04/pfd/463566
N/réf. : AVL/ah/BXL-22211/s520
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Rues des Alexiens, du Poinçon et d'Accolay. Réorganisation et mise en conformité du site hospitalier César de Paepe (CHU Saint-Pierre) – nouvelle demande.

En réponse à votre courrier du 10 mai 2012 sous référence, réceptionné le 14 mai, nous avons l'honneur de vous communiquer les **remarques** formulées par notre Commission en sa séance du 30 mai 2012, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne la réorganisation et le surhaussement de la clinique César de Paepe, située en centre ville et comprise entre les rues des Alexiens, du Poinçon et d'Accolay. La Commission souscrit au principe d'extension de l'hôpital, y compris les ajouts en intérieur d'îlot. Dans l'objectif d'une meilleure intégration de l'hôpital dans le maillage urbain ainsi que d'une meilleure interface avec la ville, elle préconise toutefois d'améliorer le projet dans le sens suivant :

1. les volumes supérieurs du bloc A, qui donnent dans la rue d'Accolay, devraient être mieux répartis et placés en retrait par rapport à l'alignement (y compris l'étage +5 existant) dans l'objectif d'en maîtriser le hors d'échelle et d'en diminuer l'impact excessif (matériel et visuel) sur la rue, notamment par rapport aux maisons classées situées aux n^{os} 15-17 ;
2. les parcelles vides situées à l'angle de la rue des Alexiens et de la rue du Poinçon devraient être construites et intégrées dans le complexe hospitalier ; ceci constitue une occasion unique pour réarticuler l'hôpital correctement sur la ville en investissant un lieu stratégique, visible de partout et actuellement très pénalisant à la fois pour l'image de l'hôpital et pour la continuité urbaine. Cette nouvelle construction devrait, idéalement, accueillir une fonction importante, répondant à sa localisation privilégiée ;
3. le traitement architectural des rez-de-chaussée donnant sur les rues du Poinçon et d'Accolay devrait être amélioré et leur relation avec l'espace public davantage étudiée.

Pour mémoire, la Commission avait déjà formulé des remarques quasi identiques en séance du 18 janvier 2012, suite à l'examen d'une demande similaire introduite par le CHU St-Pierre en août 2011. Celle-ci avait été retirée par le demandeur pour être remplacée par le projet actuel. Outre les ajouts et les transformations déjà prévus auparavant qui étaient ciblés sur des zones précises – accès de service, circulations verticales, ajout de volumes – la nouvelle demande comprend la réorganisation des étages qui n'étaient pas concernés par le premier projet. L'évolution du dossier vers une réorganisation plus globale du site hospitalier plaide dans le sens d'une intervention plus conséquente, notamment sur les gabarits du côté de la rue d'Accolay (où la Commission propose de transformer l'aile A en recul par rapport à l'alignement, à partir du 5^e étage – voir point 1).

Très présente dans le paysage urbain, la clinique César de Paepe occupe un endroit significatif et constitue un maillon important entre la Jonction nord-midi et le bas de la ville. Elle a été implantée dans une trame urbaine très ancienne et riche en patrimoine. Elle est ainsi comprise dans la zone de protection de plusieurs biens classés dont les maisons néoclassiques situées au n^{os} 15-17 de la rue d'Accolay, mais aussi la Feuille en Papier doré, la première enceinte de Bruxelles, l'église du Sint-Jan Berchmanscollege et l'hôtel d'Ittre.

Cette situation particulière n'est pas incompatible avec le maintien de la fonction hospitalière en ville que la Commission encourage pour peu qu'un minimum d'efforts améliore cette cohabitation indispensable. Elle constitue, en effet, un enjeu important sur le plan social en même temps qu'un défi urbanistique, en raison de l'ampleur du complexe, de son organisation particulière et des normes imposées. Or, sa configuration actuelle, si elle répond à un souci d'efficacité, a été peu réfléchie en termes d'intégration et d'interface avec le quartier et la ville. Si bien que, malgré l'ampleur des bâtiments, la lisibilité de la fonction hospitalière est aujourd'hui défaillante.

Alors que le réaménagement du site offre aujourd'hui l'occasion d'améliorer une situation peu optimale, on constate que le présent projet n'améliore pas l'impact négatif du complexe. Par conséquent, la Commission demande d'en adapter le concept sur les trois points suivants de manière à améliorer son ancrage dans le quartier des Bogards.

1. Répartition des étages supérieurs

Ce complexe hospitalier, qui forme un ensemble avec le bâtiment du CPAS qui le jouxte au nord, est déjà aujourd'hui hors d'échelle par rapport au tissu urbain ancien. Son impact visuel est encore renforcé par le fait que l'îlot est en forte pente. L'ampleur des bâtiments, et notamment du bloc A, produit un effet oppressant par rapport aux rues d'Accolay et Philippe de Champagne. Ces rues étroites ne sont pas aptes à recevoir les volumes tels qu'ils existent : le bloc A se développe actuellement sur sept niveaux à l'alignement (du -1 au +5) et il serait regrettable d'en encore le surélever en ajoutant des niveaux dans le plan de la façade, comme figuré dans le projet. Si le développement en hauteur de l'hôpital n'est pas impossible à cet endroit, il devrait être amélioré pour éviter de reporter tout le poids des extensions vers la rue d'Accolay. ***A cette fin, les volumes élevés devraient être conçus en retrait. La CRMS préconise d'interrompre les façades de la rue d'Accolay à un niveau plus bas qu'actuellement et d'introduire des ruptures de volume, déjà à partir du 5^e étage afin de redonner une échelle au bâti existant.***

2. Le traitement de l'angle des rues des Alexiens et du Poinçon

Occupé par deux parcelles non construites qui forment une encoche par rapport à l'hôpital, cet endroit occupe une place stratégique dans le quartier, visible depuis plusieurs points de vue. Pour cette raison, l'absence de traitement de cet angle est particulièrement dommageable pour la ville Il est d'ailleurs particulièrement regrettable, voire incompréhensible, que la présence de la clinique sur la ville soit actuellement marquée par deux pignons aveugles. ***On devrait donc s'entendre entre différentes institutions ainsi qu'avec la Ville de Bruxelles pour que le CHU puisse acquérir les deux parcelles en question de manière à les intégrer dans l'hôpital. Il semble donc indiqué d'aménager une fonction forte ou symbolique du complexe à cet endroit pour marquer la présence de l'institution dans l'usage de la ville.***

3. L'interface avec l'espace public

Les façades des niveaux à rue ont été conçues sans aucune interaction avec l'espace public, en particulier à hauteur des rues du Poinçon et d'Accolay. Les dégâts au bas des façades ainsi que les actes de vandalisme (graffiti) en témoignent. A deux endroits, des encorbellements en sifflet empêchent même les piétons d'emprunter les trottoirs normalement. Pour remédier à cette situation, il convient de **remonter les encorbellements des façades de la rue d'Accolay d'un étage sur leur entièreté et non uniquement à proximité de l'entrée de service**. Cette entrée donne dans l'axe de la porte cochère de la maison classée située au n° 17. Cet espace, situé entre l'hôpital et le bâtiment du CPAS, devra faire l'objet d'un réaménagement global valorisant.

De manière générale, les façades projetées ne sont pas suffisamment documentées. Ainsi, sur les élévations les multiples grilles liées au système de ventilation n'apparaissent pas alors qu'elles figurent sur les plans des étages. Le traitement architectural de ces dispositifs, visuellement fort présents tant au niveau des trottoirs qu'aux étages supérieurs, devra être maîtrisé (impact des souffleries sur le confort des passants).

Pour conclure, la CRMS est consciente que les propositions formulées dans le présent avis demandent de revoir les interventions prévues tant sur le plan architectural qu'organisationnel. Les modifications proposées permettraient d'exploiter davantage les potentialités des lieux et de réaliser, à plus long terme et par phases successives, une augmentation de volume qui irait même au-delà de ce qui est actuellement envisagé. Ces suggestions offrent surtout l'occasion de concilier l'extension indispensable de l'hôpital au bon fonctionnement du tissu urbain et à l'amélioration de l'image de l'hôpital dans la ville.

La Commission invite donc le demandeur à poursuivre l'étude du projet dans l'objectif d'une requalification réelle et durable du quartier. Elle se tient à sa disposition pour éclairer son point de vue et contribuer à la réussite globale de cette réorganisation indispensable.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. VAN DESSEL
Vice-Président

c.c. à : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke)